

## **BGer 6B\_1320/2017 vom 19. Juni 2018**

Bundesgericht, 2018-06-19, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger\\_6B\\_1320\\_2017](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6B_1320_2017)

FR: TF 6B\_1320/2017 du 19 juin 2018

IT: TF 6B\_1320/2017 del 19 giugno 2018

### **Erwägungen**

#### **E. 1**

La recourante reproche à l'autorité précédente de l'avoir condamnée à verser à l'intimé une indemnité pour tort moral.

En l'espèce, l'intimé, dans sa déclaration d'appel, n'a pas conclu à ce que la recourante soit condamnée à lui verser une indemnité pour tort moral. Il a uniquement requis que le canton de Genève le soit (cf. arrêt attaqué, p. 2 let. A b). Pour ce motif déjà, l'autorité précédente ne pouvait condamner la recourante à verser à l'intimé l'indemnité pour tort moral qu'il sollicitait. Par surabondance, la mise à la charge d'un particulier d'une indemnité pour tort moral suppose qu'une disposition légale le prévoit. L'autorité précédente ne cite que l'art. 49 CO et examine uniquement si l'intimé a subi une atteinte à sa personnalité, question qu'elle tranche par l'affirmative, estimant cette atteinte causée par la longue procédure pénale menée à tort contre lui. Elle n'expose en revanche pas dans ses considérants dans quelle mesure la recourante devrait en être tenue responsable, ni n'indique qu'elle le serait. Elle admet au surplus dans ses déterminations que cette indemnité ( art. 429 al. 1 let . c CPP) doit être supportée par l'Etat.

#### **E. 2**

Il résulte de ce qui précède que le recours doit être admis et l'arrêt attaqué réformé en ce sens que l'indemnité pour tort moral allouée à X. \_\_\_\_\_ à hauteur de 6'000 fr., avec intérêts à 5% l'an dès le 1er janvier 2015, est mise à la charge exclusive du canton de Genève.

Il ne sera pas perçu de frais judiciaires ( art. 66 al. 1 et 4 LTF ). La recourante a droit à des dépens à la charge du canton de Genève. Il n'y a pas lieu de mettre de frais à la charge de l'intimé, qui a conclu à l'admission du recours. Il peut lui être alloué des dépens fixés en considération de sa brève détermination.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.